

Réseau Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights

Suite au séminaire de la Ficeméa sur la marchandisation de l'éducation, nous développons de nouveaux contacts avec d'autres organisations travaillant sur la question de la privatisation de l'éducation. La Ficeméa a rejoint un réseau luttant contre la privatisation de l'éducation plus spécifiquement dans le champ de l'éducation formelle, qui est coordonnée par la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, le Right to Education Project, et la Privatisation in Education Research Initiative : <http://privatisationeducationhumanright.ning.com/>. Ces organisations travaillent en coordination avec une cinquantaine d'autres organisations sur la question de la privatisation de l'éducation. En particulier, elles:

1. Conduisent un plaidoyer international sur la privatisation de l'éducation auprès des acteurs régionaux et internationaux tels que l'ONU, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, etc.
2. Conduisent des recherches dans 9 pays (Kenya, Ouganda, Ghana, Chili, Brésil, Népal, Pakistan, Maroc et Grande-Bretagne) et produisent des rapports qu'elles présentent aux organes de droits de l'Homme de l'ONU pour ensuite faire un plaidoyer au niveau national.
3. Coordonnent leurs activités, recherches, et actions respectives sur le sujet, et conduisent des réponses communes aux développements, comme cette réponse à un rapport de la Banque Africaine de Développement promouvant la privatisation de l'éducation : <http://bit.ly/Afdbfr>
4. Analysent le droit international des droits de l'Homme pour, en consultation avec les organisations locales, travailler à développer des principes de lutte contre la

privatisation de l'éducation et pour le développement des droits de l'Homme.

5. Développement une méthodologie pour travailler sur la privatisation et les droits de l'Homme qui peut être utilisée par tous.

L'enjeu du réseau est de démontrer que la privatisation de l'éducation est contraire aux droits de l'homme, par exemple du fait des discriminations et des inégalités qu'elle entraîne. En effet, selon les conventions internationales des droits de l'Homme, les Etats sont les garants et les responsables du respect, de la protection, et de la mise en oeuvre du droit à l'éducation, et la liberté éducative doit se faire dans le respect des règles de droit protégeant la dignité de chacun. La privatisation affecte également la question de la participation démocratique et re-met en cause d'autres droits humains.

Actions récentes :

Au Maroc :

Un collectif d'organisation a élaboré une série de rapports parallèle concernant les discriminations dans l'éducation générées par la croissance anarchique de l'enseignement privé au Maroc , ainsi que les risques qu'engendreraient pour les droits de l'Homme, et plus particulièrement pour le droit à l'éducation, l'adoption de partenariat public-privé (PPP) dans l'éducation. Voir le résumé du rapport <http://bit.ly/resumevisuelmaroc> et la page du travail sur le Maroc <http://bit.ly/PrivatisationMaroc>.

Extrait du communiqué de presse

Le Comité des Droits Economiques Sociaux et Culturels de l'Organisation des Nations Unies (CDESC) a récemment publié un document faisant état d'une liste de points (questions) pour le Maroc, auxquels le gouvernement doit répondre par écrit dans les prochains mois.

Le collectif d'organisations, qui regroupe la Coalition Marocaine pour l'Education Pour Tous, la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves du Maroc, la Global Initiative for Economic Social and Cultural Rights, le

Mouvement Anfass Démocratique, Bayti, l'Union des Etudiants pour le Changement du Système Educatif, Zaynoo pour l'Egalité des chances, ainsi qu'ATTAC Maroc, a révélé avec une grande inquiétude dans son rapport parallèle concernant les discriminations dans l'éducation générées par la croissance anarchique de l'enseignement privé au Maroc, ainsi que les risques qu'engendrerait pour les droits de l'Homme, et plus particulièrement pour le droit à l'éducation, l'adoption de partenariats public-privé (PPP) dans l'éducation.

Cette interpellation du Maroc par le CDESC fait suite à des recommandations similaires du Comité des droits de l'Enfant de l'Organisation des Nations Unies de septembre 2014. Sur la base d'un travail de recherche d'un groupe d'organisations, cet autre comité d'experts de l'ONU avait dénoncé le développement incontrôlé de l'enseignement privé au Maroc, notant qu'il avait conduit « au renforcement des inégalités dans la jouissance du droit à l'éducation ».

Un travail similaire a été fait ou est en train d'être fait dans les autres pays sur lesquels ils travaillent. Toute autre organisation intéressée dans d'autres pays peut se joindre, directement, ou à travers la coalition nationale pour l'éducation pour tous, et s'engager dans un travail similaire sur la privatisation de l'éducation et les droits de l'Homme. Le but de ce réseau d'organisation est de créer un large débat prenant en compte divers points de vues, et de fédérer une large coalition d'acteurs qui refusent la marchandisation de l'éducation. »

Pour plus d'information veuillez consulter le site internet : <http://bit.ly/privatisationproject>

Pour lire l'intégralité du rapport cliquez [ici](#)

Pour lire le communiqué de presse cliquez [ici](#)

Pour plus d'information veuillez consulter le site internet : <http://globalinitiative-escr.org/>